

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13/07/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 30 Nombre de suffrages exprimés : 39 Votes Pour : 39 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Convention OPAH 2023-2024 N° 2022-66
--	---

Présents (30) : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, BOURREC Christophe, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Absents (23) : PUCEL Matthieu, DUNAN Anne, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard (excusé), BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier (excusé), GAY Eric, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, HELARY Yann (excusé), JARENO Sandra (excusée), LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin (excusé), NARS Aline (excusée), FOURTINE Didier, DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :
ESTRADE Pierre à CARRERE Philippe
RODRIGUEZ Marie-José à BUERBA Jean-Pierre
SOLANA Michel à BEYRIE Maryse
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
BRUN Didier à CONSTANTIN Luce
AIZIER Philippe à BOURREC Christophe
DARAN René à MILLET Michel
MIR André à RICARD Louis
SALAT Jacques à PAUCIS Jean

M. Christophe BOURREC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Depuis 2009, les vallées d'Aure et du Louron sont couvertes par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Cette opération permet aux propriétaires occupants et bailleurs de logements principaux de bénéficier d'aides financières dans les champs suivants :

- Lutte contre la précarité énergétique
- Lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- Adaptations des logements au handicap et à la vieillesse
- Développement d'une offre locative sociale et très sociale de qualité

En 11 ans, 190 logements ont été traités dans le parc privé pour un montant de 5,5 millions de travaux générés.

En contrepartie la communauté de communes finance l'animation du dispositif par un bureau d'étude. L'ANAH et le conseil départemental apporte leur soutien financier (moyenne de 60%) à celle-ci.

La convention triennale en cours se termine au 31 décembre 2022. A ce jour, 48 dossiers de propriétaires occupants et 7 dossiers de propriétaires bailleurs ont été déposés. L'ANAH nous a informé de la possibilité de prolonger cette opération pour une durée de 2 ans (2023-2024) ;

Considérant que :

- l'offre de logement à l'année reste largement insuffisante sur notre territoire,
- que c'est un levier essentiel à l'accueil de nouveaux habitants,
- et que le développement de celle-ci est une priorité pour les élus,

Monsieur le Président propose de signer cet avenant pour prolonger l'opération pendant 2 ans.

Comme précédemment, la mise en œuvre de l'OPAH AURE LOURON sera confiée à un prestataire extérieur par voie de consultation. Le montant de l'ingénierie est estimé à 60 000 € ht. C'est pourquoi, Monsieur le Président demande l'autorisation d'engager la consultation pour rechercher un bureau d'études chargé du suivi et de l'animation de l'OPAH AURE LOURON 2023-2024 dans le respect de la procédure adaptée dans le respect de l'article R2123-1 du code de la commande publique. Il invite le Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** des membres présents et représentés,

Le conseil communautaire :

- décide de poursuivre la dynamique enclenchée sur la rénovation de l'habitat permanent grâce à l'OPAH ;
- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention actuelle pour une durée de 2 ans ;
- Autorise le Président à lancer la consultation pour le suivi et l'animation de l'OPAH 2023-2024.
- Mandate le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU